

**EXTRAITS DU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR
« CHAUFFERIE GAZ AVEC COGENERATION ENERTHERM A NANTERRE »**

(L'existence de ce rapport ne fut portée à notre connaissance que le soir du 23 février 2005 – Réunion commission extra-municipale de l'environnement)

Notes prises manuellement le 24 février 2005, à la Mairie de Nanterre, copies et photocopies nous étant interdites.

Document présenté pour consultation : copie du rapport Pages 1 à 37 (hors annexes)

Neuilly s/Seine le 8 décembre 2004

Objet : Enquête publique – Arrêté préfectoral du 23 août 2004

Sept personnes morales :

- CRAC – Collectif des Riverains Anti-Centrale – 1 allée Rodin 92400 COURBEVOIE
- Naturellement Nanterre – 11 rue des Anciennes Mairies 92000 NANTERRE
- HRO France BUREAU VERITAS – 10 avenue de la Grande Armée 75017 PARIS
- SPDN, Société Pétrolière des Dépôts de Nanterre
- Groupe des Elus Verts de Nanterre
- Village – 8 Villa Ghis 92400 COURBEVOIE
- Les Verts de Colombes – 8 rue de l'Egalité 92700 COLOMBES

1) Page 32 Sicudef – Centrale 2 rue d'Alençon à COURBEVOIE

« ... Cette centrale alimentant un réseau de distribution pour des immeubles de bureaux et autres du quartier d'affaires de la Défense »

Sicudef est propriétaire du réseau

Concession sur 25 ans : Enertherm depuis le 1^{er} septembre 2002

Avant 1994 Site alimenté charbon et gaz	Eau surchauffée 400MW Thermiques	Electricité 20 MW Electriques
2004 (Depuis 1994) Site alimenté fuel	195 MW Thermiques	Néant

2) Page 33

« ... La raison d'être de la production d'électricité est de nature économique. En effet, la cogénération améliore le rendement thermodynamique. Actuellement, cette électricité est achetée par EDF à un tarif imposé, dans certaines limites... »

Après réalisation

Futur	Eau surchauffée	Electricité
Site Alençon fuel	195 MW Thermiques	Néant
Site Noël Pons gaz	180 MW Thermiques	50 MW Electriques
Total	375 MW Thermiques	50 MW Electriques

3) Page 33

« ... Le dossier est clair avec des erreurs... Les explications complémentaires qui m'ont été données par Enertherm sont professionnelles et satisfaisantes... »

Pour Courbevoie « ... Aussi j'estime que le sérieux de la Société n'est pas mis en cause... »

4) Page 34

« ... La chaufferie à gaz avec cogénération Noël Pons est un projet qui pourrait potentiellement avoir des impacts négatifs pour l'environnement. Des mesures compensatoires sont prévues... »

« Le projet compte des sources de bruits intenses... Il faudra vérifier le bruit réel et les éventuelles vibrations. »

« L'aménagement architectural et paysager serait positif exception faite des inévitables cheminées de 35 mètres de haut. »

« L'utilité du projet n'est pas démontrée... »

J'observe également que la conduite GDF d'arrivée de gaz et le tunnel reliant les 2 centrales amèneront eux aussi leurs parts de risques et dangers nouveaux.

L'origine du projet vient du dossier d'appel d'offre SICUDEF (diffusé en juillet 2000) qui a abouti à la concession détenue par Enertherm à compter du 1^{er} septembre 2002 pour 25 ans. »

« ... Il était prévu en 2000 de construire deux centrales redondantes de production de chaleur (dont Noël Pons pour fin 2003), mais depuis les circonstances ont changé.

La capacité de 195 MW Thermiques de la centrale existante d'Alençon est suffisante. La pointe de consommation est réputée rare, aucune panne avec des conséquences notables sur le réseau de chaleur n'est intervenue sur la période. Les probabilités d'indisponibilités sont jugées très faibles... »

5) Page 35

« La Centrale Alençon a été alimentée en gaz et charbon jusqu'en 1994. Il peut donc être envisagé d'y ajouter le gaz au fioul actuel. Cela était l'une des recommandations du Ministère de l'Industrie dans son avis du 19/11/96.

« Du point de vue du risque d'indisponibilité, une deuxième centrale augmente la complexité de l'exploitation et il n'est pas certain que le risque serait réduit. De plus, il n'y a eu aucune panne notable sur le réseau actuel depuis 10 ans.

Du point de vue de la rentabilité, l'investissement dans un site supplémentaire et un tunnel me semble beaucoup plus élevé que dans l'une ou l'autre des alternatives suivantes : 1/ Statu quo, 2/ Investissements d'optimisation à Alençon. Je note aussi que les recettes de cogénération prévues seraient limitées par le fonctionnement des turbines à gaz uniquement en période froide.

D'après les éléments qui m'ont été communiqués, la centrale d'Alençon a une puissance thermique suffisante pour répondre aux besoins actuels et futurs (Stabilité de la demande). Si besoin est le site de la centrale d'Alençon, qui était équipée avant 1994 d'une puissance de 400 MW Thermiques, dispose d'espaces libres pour faire évoluer cette centrale et la faire bénéficier des derniers progrès techniques (sécurité fiabilité) intervenus depuis sa reconstruction en 1994. On peut aussi envisager d'accroître la redondance locale des moyens et même d'y implanter de la cogénération si l'intérêt de cette dernière était démontré. (Intérêt au sens d'un bilan économique et environnemental positif).

Le projet de créer de toutes pièces à Nanterre une nouvelle installation classée (et sous annexes : une nouvelle conduite de gaz naturel GDF et un nouveau tunnel d'eau surchauffée) apporterait des risques et dangers en plusieurs nouveaux lieux, sans supprimer les risques et dangers associés aux chaudières et stockage de fioul à Alençon.

Quelles que soient les précautions prises, avant de créer de nouveaux risques quelque part, il faut vérifier qu'il n'existe pas une meilleure alternative qui éviterait cette création. Aucune étude d'alternative ne m'a été communiquée.

Mon analyse est que l'utilité de cette nouvelle installation classée n'est pas démontrée. Dans ce cas il faut s'abstenir ce qui élimine les risques.

Les diverses considérations et motivations ci-dessus ayant été exprimées, j'émet un

Avis défavorable

à l'autorisation d'exploiter à Nanterre 11 à 24 rue Noël Pons une chaufferie gaz avec cogénération. »

Naturellement Nanterre
Le 24 février 2005